



Communiqué de presse commun

LE TIDM ET SINGAPOUR SIGNENT UN ACCORD TYPE POUR PERMETTRE AU TRIBUNAL DE SIEGER A SINGAPOUR

À l'occasion d'une cérémonie virtuelle tenue aujourd'hui, MM. Paik, Président du Tribunal, et K. Shanmugam, Ministre singapourien des affaires intérieures et Ministre de la justice, ont signé des lettres au nom de Singapour et du Tribunal portant adoption d'un accord type définissant les modalités suivant lesquelles le Gouvernement singapourien accepte de fournir au Tribunal, ou à l'une de ses chambres, les installations dont il aura besoin pour siéger ou exercer de quelque autre manière ses fonctions à Singapour. Étaient également présents à la cérémonie M. Edwin Tong, Ministre d'État principal, Ministère de la justice et Ministère de la santé, et Mme Ximena Hinrichs Oyarce, Greffière du Tribunal.

À la suite de la déclaration commune du 31 août 2015, dans laquelle le Président du Tribunal et le Secrétaire permanent du Ministère singapourien de la justice avaient exprimé leur ambition de permettre au Tribunal ou à une chambre spéciale du Tribunal de siéger à Singapour pour des instances sur le règlement de différends relatifs au droit de la mer, le Greffe du Tribunal et le Ministère singapourien de la justice ont tenu des négociations sur les dispositions de l'accord type.

Aux termes de l'article 1^{er}, paragraphe 2, du Statut du Tribunal, le Tribunal a son siège dans la Ville libre et hanséatique de Hambourg, en République fédérale d'Allemagne. Toutefois, le paragraphe 3 du même article précise que le Tribunal peut siéger et exercer ses fonctions ailleurs lorsqu'il le juge souhaitable. L'accord type permet au Tribunal, ou à l'une de ses chambres, de donner concrètement effet à cette dernière disposition.

Durant la cérémonie, le Président a exprimé ses sincères remerciements au Gouvernement singapourien pour l'excellent esprit de coopération dont il a fait preuve, déclarant que « [g]râce aux conditions détaillées dans l'accord type, les États désireux de porter leurs différends devant le Tribunal ou une chambre du Tribunal auront toute liberté de choisir Singapour pour la tenue des instances. »

Le Président Paik a ajouté que « [l]'attitude volontariste du Tribunal pour conclure de tels accords témoigne de sa capacité et de sa détermination à s'adapter rapidement à une époque en constante évolution tout en offrant un mécanisme souple de règlement des différends relatifs au droit de la mer. » Il a précisé que la pandémie actuelle de COVID-19 obligeait le Tribunal à innover et à réfléchir aux moyens de mettre à profit les nouvelles technologies pour lui permettre de travailler efficacement en dépit des sévères mesures de restriction qui ont été imposées de par le monde.

Dans sa déclaration, le Ministre, M. Shanmugam, a fait remarquer que « Singapour était le premier pays à conclure un accord type permettant la tenue d'instances devant le Tribunal ou une chambre du Tribunal en dehors du siège de celui-ci » et « que la perspective d'accueillir des audiences du Tribunal et de contribuer ainsi aux importants travaux du Tribunal nous honore ».

Le Ministre a aussi déclaré que « l'accord type réaffirme l'engagement de Singapour en faveur de l'état de droit international et du règlement pacifique des différends, et consacre le statut de Singapour en tant que lieu neutre pour le règlement effectif des différends internationaux. »

Le texte de l'accord type peut être consulté sur le [site Web](#) du Tribunal.

TRIBUNAL INTERNATIONAL DU DROIT DE LA MER MINISTÈRE SINGAPOURIEN DE LA JUSTICE

À propos du Tribunal international du droit de la mer

Le Tribunal international du droit de la mer est une instance judiciaire indépendante créée par la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982 pour connaître des différends relatifs à l'interprétation et à l'application de la Convention. Singapour est devenue partie à la Convention le 17 novembre 1994. Celle-ci compte actuellement 168 parties, dont 167 États et l'Union européenne.

À propos du Ministère singapourien de la justice

La mission du Ministère singapourien de la justice (MinLaw) est de promouvoir l'accès à la justice, l'état de droit, l'économie et le progrès social au moyen de politiques, de lois et de services.

Le Ministère conduit des réformes juridiques, supervise la politique de développement, promotion et régulation du secteur juridique de Singapour, et promeut les intérêts nationaux de Singapour par des politiques juridiques et une coopération à l'échelon international.

Par ailleurs, le Ministère réglemente les prêts d'argent et les prêts sur gage, agréé les cabinets juridiques, enregistre les praticiens du droit étrangers, supervise les marchands de pierres et métaux précieux et fournit des services juridiques communautaires comme l'aide judiciaire, la médiation communautaire, l'administration de l'insolvabilité et les services d'administrateur public.

Le Ministère supervise aussi la politique et l'administration foncières, et le développement du secteur de la propriété intellectuelle de Singapour avec l'aide de ses organes statutaires.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter le site du Ministère à l'adresse <http://www.mlaw.gov.sg>.

Les communiqués de presse du Tribunal, les documents et autres informations peuvent être obtenus sur le site Internet du Tribunal (www.tidm.org et www.itlos.org) et auprès du Greffe du Tribunal.

S'adresser à Mme Julia Ritter à : Am Internationalen Seegerichtshof 1, 22609 Hambourg (Allemagne). Téléphone : (49) (40) 35607-227, télécopie : (49) (40) 35607-245, adresse électronique : press@itlos.org.